

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2019 / 2020

Licence "ATHLÉ RUNNING" (Seniors à Masters)

Si vous êtes ou avez déjà été licencié FFA indiquez lisiblement votre N° de licence ci-dessous



Licence N°



MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE FAÇON CLAIRE

Première adhésion au RSSC Athlétisme OUI NON

Nom : _____ Prénom : _____
(écrire votre nom en majuscule)

Sexe : F M Date de naissance : (JJ/MM/AAAA) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Courriel : _____ @ _____

Tel : fixe : _____ Portable : _____

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Date : _____ Signature _____

Pièces à fournir

- Bulletin d'inscription entièrement rempli et signé
- Le questionnaire médical dûment complété
- Le montant de la cotisation annuelle (Consulter les tarifs 2019 / 2020)

Règlement accepté : Espèces – Chèque à l'ordre du "RSSC Athlétisme" - Chèques vacance – Coupons sport – Passeport loisir
Il est également possible pour les personnes en faisant le demande de fractionner les règlements
Tarif "Demandeurs d'Emploi" et "Étudiant" sur présentation d'un justificatif

Certificat Médical : Article L 231-2 et 231-3 du code du sport

Pour les licences **Athlé Loisir option Running**, le soussigné certifie avoir produit :

- un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition** datant de moins de quatre mois à la date de la prise de la licence.

Date du certificat médical : _____

Droit à l'image

J'autorise le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur tous les supports destinés à la promotion des activités du RSSC Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de quatre ans et pour toute la France *

Je n'autorise pas le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur quelques supports que ce soit *

*Rayer la mention inutile

Date : _____ Signature _____

Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 *

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr . Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'autorise la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux*

Je n'autorise pas la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux*

*Rayer la mention inutile

Date :

Signature

Assurance incluse dans le prix de la licence (Articles L 3231-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- Aux clubs : Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 € TTC. Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L 321-1 du code du sport).
- Aux Licenciés : Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme au prix de 0,60 € TTC.
-

J'accepte l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée *

Je refuse l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée [**Présentation OBLIGATOIRE d'un justificatif d'assurance personnelle**] *

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à son intégrité physique.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposée ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (cf, tableau figurant dans la notice de garantie).

*Rayer la mention inutile

Date :

Signature

INFORMATIONS POUR LA PRISE D'UNE LICENCE

QS-SPORT (Questionnaire de Santé)

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé –

Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat

Vous trouverez aux articles [L. 231-2 à L. 231-2-3](#) et aux articles [D. 231-1-1 à D. 231-1-5](#) l'ensemble de ces dispositions.

Option N° 1 : Vous n'avez jamais été licencié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Vous devez obligatoirement présenter pour les licences : **Découverte, Compétition et Loisir Running** un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois au jour de l'inscription) et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**. Vous devez présenter pour les licences : **Loisir Santé** un certificat médical de moins de quatre mois au jour de l'inscription et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME**.

Option N° 2 : Vous avez été licencié pour la saison 2018 / 2019

Plusieurs possibilités s'offrent à vous

1. Vous vous rendez sur le site de la Fédération Française d'athlétisme dans la rubrique **INFORMATIONS** (en bas de page) puis **ESPACE LICENCIÉ**. A l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe reçu avec votre licence de l'année précédente, vous vous connectez à votre espace personnel. Vous pouvez alors remplir le questionnaire de santé. Vous devez répondre à toutes les questions. Si une seule réponse est cochée **OUI**, vous devrez alors **IMPERATIVEMENT** fournir un certificat médical.
2. Vous pouvez télécharger le questionnaire médical sur le site du RSSC Athlétisme : www.rssc-athlé.fr rubrique INSCRIPTION ou TELECHARGEMENT. Vous remplissez ensuite ce questionnaire dans les mêmes conditions que le questionnaire en ligne et vous joignez ce dernier **IMPERATIVEMENT DATE ET SIGNE** à votre formulaire d'inscription.

Votre certificat médical initial est alors valable trois ans à la condition que vous remplissiez chaque année le QS (questionnaire de santé)

3. Si vous ne répondez pas aux exigences 1 ou 2 vous devez alors fournir un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois).

Options N° 3 : Vous avez été licencié pour la saison 2018 / 2019

Vous souhaitez changer de pratique

1. Vous souhaitez passer d'une licence "Loisir Running" à une licence "Compétition" ou l'inverse : Dans ce cas de figure vous pouvez utiliser **l'option N° 2**.
2. Vous souhaitez passer d'une licence "Loisir Santé" à une licence "Loisir Running ou "Compétitions" Vous devez dans ce cas-là **IMPERATIVEMENT** fournir un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois) et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

[Télécharger le cerfa 156 99*01 QS SPORT](#)